



INSPIRE et le SINP

Forum TIC de l'ATEN

4 juin 2014

Benoît DAVID

Mission de l'information géographique
MEDDE/CGDD/DRI

Yannick LEBEAU

Chef de Projet SINP
MEDDE/DGALN/DEB/PEM4

Juin 2014

1



La directive INSPIRE

Rappels

- La directive Inspire a pour objectif d'améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques environnementales
- Elle crée une infrastructure d'information géographique qui impose aux autorités publiques :
 - D'établir des métadonnées standardisées
 - De les organiser en catalogues interopérables accessibles
 - De publier les données, de manière standardisée, au travers de services de consultation et de téléchargement
 - D'échanger entre autorités publiques



La directive INSPIRE

Calendrier de mise en oeuvre

15/05/2007 : *Entrée en vigueur de la directive*

2008-2010 : *Publication des règlements “métadonnées” et “services de recherche, consultation et téléchargement”*

03/12/2010 : Métadonnées disponibles annexes I & II

04/02/2011 : Publication règlement interopérabilité thèmes de l’annexe I

09/05/2011 : Services de recherche et de consultation actifs

28/06/2012 : Services de téléchargement actifs

25/02/2013 : Données “nouvelles” annexe I conformes

03/12/2013 : Métadonnées disponibles annexe III

10/12/2013 : Publication règlement interopérabilité th. ann. II & III

30/12/2015 : Données “nouvelles” annexes II & III conformes

25/02/2018 : Toutes données annexe I conformes

30/12/2020 : Toutes données annexes II & III conformes



La directive INSPIRE

Actualité

- Publication fin 2013 du règlement n ° 1253/2013 modifiant le règlement n ° 1089/2010 sur l'interopérabilité des séries et des services de données géographiques
 - définit les spécifications selon lesquelles les données des thèmes des annexes II & III doivent être publiées
- Achève la phase de mise en place réglementaire de la directive
- Démarre une phase d'entretien et de mise en oeuvre de la directive (MIF)
- Lancement de l'évaluation de la directive pouvant déboucher sur sa révision



Principaux thèmes Inspire concernant le SINP

- Sites protégés (PS)
- Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration (AM)
- Répartition des espèces (SD)
- Habitats et biotopes (HB)
- Régions biogéographiques (BR)
- Installations de suivi environnemental (EF)



Sites protégés & Zones de gestion de réglementation, ...

- Les sites protégés correspondent aux espaces
 - Définis en application d'un texte à valeur législative (loi, règlement européen ou traité international)
 - Pour lesquels des objectifs particuliers de conservation sont définis (nature, culture, ...)
 - Les espaces définis dans le cadre de la base des espaces protégés gérée par le MNHN sont définis comme sites protégés
- Le thème zone de gestion, ... est plus large₆



Répartition des espèces & Habitats et biotopes

Répartition des espèces

- Information de synthèse
- Noms et concepts taxinomiques doivent être définis par :
 - l'inventaire des espèces paneuropéen EU-Nomen
 - la liste EUNIS des espèces
 - les listes d'espèces des directives Natura 2000

Habitats et biotopes

- Les types d'habitats doivent être ceux des classifications :
 - EUNIS
 - de la directive « Habitats »
 - de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»



Régions biogéographiques

- Les types de régions sont moins contraints
- Les exemples donnés dans le règlement sont :
 - codes utilisés pour la stratification climatique de l'environnement dans l'Union, conformément à Metzger, M.J., Shkaruba, A.D., Jongman, R.H.G. & Bunce, R.G.H., Descriptions of the European Environmental Zones and Strata. Alterra, Wageningen, 2012.
 - Régions et sous-régions marines de la DCSMM
 - Classification des régions biogéographiques de Natura 2000 et du réseau Émeraude
 - Classification de la végétation naturelle, conformément aux principales formations décrites dans Bohn, U., Gollub, G., et Hettwer, C., Map of the natural vegetation of Europe: scale 1:2,500,000, Part 2: Legend, Bundesamt für Naturschutz (Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature), Bonn, 2000.



Installations de suivi environnemental

- Rappel de la définition du thème
 - La situation et le fonctionnement des installations de suivi environnemental comprennent l'observation et la mesure des émissions, de l'état du milieu environnemental et d'autres paramètres de l'écosystème (biodiversité, conditions écologiques de la végétation, etc.) par les autorités publiques ou pour leur compte.
- Définition très large
- Contrairement aux documents soumis à consultation, le règlement ne restreint pas le périmètre
- Par exemple, les observations de présence d'un taxon entrent dans ce thème
- Utilisation du standard générique « Observation et mesure » de l'OGC permettant de traiter toute observation



Entretien et mise en oeuvre d'Inspire

- Cadre pour l'entretien et la mise en œuvre d'Inspire (Maintenance and Implementation Framework)
- 16 groupes de travail techniques européens pour améliorer l'infrastructure et aider les utilisateurs
 - Clarification autour de GML
 - Evaluation de la conformité des données
 - Fonctionnement de l'infrastructure
 - Affiner certains points (téléchargement, nommage des couches, ...)
- 9 communautés thématiques pour partager les retours d'utilisateurs sur les différents thèmes
 - Dont une communauté autour de la biodiversité
- Contact : Benoit DAVID



Articulation Inspire / SINP (1/2)

- Le SINP est l'infrastructure de données géographiques thématique nationale sur la biodiversité
- Pour les autorités publiques, l'adhésion au SINP
 - permet de remplir leurs obligations INSPIRE, correspondant au périmètre du SINP,
 - dès lors qu'elles partagent leurs métadonnées et leurs données élémentaires d'échange dans les plate-formes régionales ou thématiques
- La plate-forme nationale
 - assurera la diffusion des métadonnées et des données
 - conformément aux exigences Inspire selon les modalités définies par le protocole du SINP



Articulation Inspire / SINP (2/2)

- L'INPN, plateforme nationale du SINP réalisera les transformations des données au format SINP vers les “formats” Inspire
 - Occurences de taxons -> “Installations de suivi environnemental”
 - Répartition des espèces selon une maille 10 x 10 km
 - Standard COVADIS Espaces naturels protégés -> “Sites Protégés”
- Les autres formats seront traités au fur et à mesure de leur élaboration
- Les sites classés et inscrits étant des servitudes d'utilité publiques, seront dans le géoportail de l'urbanisme. ¹²

Conclusion

- La phase de mise en place réglementaire de la directive Inspire s'achève
- Une nouvelle phase d'entretien, de mise en oeuvre et d'évaluation/évolution de la directive s'ouvre
- Le SINP est l'infrastructure de données géographiques thématique nationale sur la biodiversité
- L'adhésion au SINP et le partage des métadonnées et des données élémentaires d'échange permet de respecter les obligations d'Inspire



Annexe





Définitions de la directive (1/2)

- Sites protégés (PS)

Zone désignée ou gérée dans un cadre législatif international, communautaire ou national en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation.

- Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration (AM)

Zones gérées, réglementées ou utilisées pour les rapports aux niveaux international, européen, national, régional et local. Sont inclus les décharges, les zones restreintes aux alentours des sources d'eau potable, les zones vulnérables aux nitrates, les chenaux réglementés en mer ou les eaux intérieures importantes, les zones destinées à la décharge de déchets, les zones soumises à limitation du bruit, les zones faisant l'objet de permis d'exploration et d'extraction minière, les districts hydrographiques, les unités correspondantes utilisées pour les rapports et les zones de gestion du littoral.

- Habitats et biotopes (HB)

Zones géographiques ayant des caractéristiques écologiques particulières — conditions, processus, structures et fonctions (de maintien de la vie) — favorables aux organismes qui y vivent. Sont incluses les zones terrestres et aquatiques qui se distinguent par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques ou biotiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles.



Définitions de la directive (2/2)

- Répartition des espèces (SD)

Répartition géographique de l'occurrence des espèces animales et végétales regroupées par grille, région, unité administrative ou autre unité analytique.
- Régions biogéographiques (BR)

Zones présentant des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes.
- Installations de suivi environnemental (EF)

La situation et le fonctionnement des installations de suivi environnemental comprennent l'observation et la mesure des émissions, de l'état du milieu environnemental et d'autres paramètres de l'écosystème (biodiversité, conditions écologiques de la végétation, etc.) par les autorités publiques ou pour leur compte.